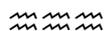


PROCÈS-VERBAL

des délibérations

du Conseil Municipal



Séance ordinaire du **09 juin 2021**
à 20 h 00

- Nombre de conseillers élus : 19
- Nombre de conseillers en fonctions : 19

Sous la présidence de M. Claude CENTLIVRE, Maire

Étaient présents les conseillers :

M. Denis KUSTER, 1^{er} Adjoint au Maire, Mme Hélène ZOUINKA, 2^{ème} Adjointe au Maire, M. Patrick HAMELIN, 3^{ème} Adjoint au Maire, Mme Véronique VEREECKE, 4^{ème} Adjointe au Maire, M. Léonard GUTLEBEN, 5^{ème} Adjoint au Maire, Mmes et MM. les conseillers municipaux Jean-Luc HERZOG, Marc NOEHRINGER, Marie-Pascale STOESSLE, Delphine ZIMMERMANN, Jean-François IMHOFF, Carmen REBOREDO, Régine SORG, Elisabeth FISCHER-ZINCK, Eliane WARTH, Christian BEYER, Alexandra WEBER-HINZ.

Secrétaire de séance : M. Thierry REYMANN, secrétaire général

Date de convocation : 04 juin 2021

Absents excusés : M. Yves SCHOEBEL, M. André MERCIER

Procurations : M. Yves SCHOEBEL a donné procuration à Mme Carmen REBOREDO, M. André MERCIER a donné procuration à M. Denis KUSTER

Lieu de la réunion : Espace culturel les Marronniers, 13 rue des Trois-Châteaux (en raison des mesures de distanciation physique rendues nécessaires par la gestion de l'épidémie de Covid-19).

En propos liminaires, après les salutations d'usage, et au lendemain de l'agression physique dont a été victime le Président de la République à TAIN-L'HERMITAGE, M. le Maire s'inquiète de la crispation, voire de "l'hystérisation" du débat politique actuellement, faute notamment de véritables possibilités d'échanges contradictoires. Il fustige l'éclatement de la société en tribus, chacune persuadée d'avoir infiniment raison, quand les autres auraient infiniment tort.

Il fait le constat que la vie politique devient de plus en plus violente. Reconnaisant à chacun le droit de ne pas porter le Président de la République dans son cœur, il rappelle pour autant que ne pas reconnaître sa légitimité, c'est mettre à bas toutes les règles de la démocratie.

Il estime ainsi qu'une vraie menace plane sur celle-ci. Rappelant la multiplication des faits de violences à l'encontre de maires (quelque 1800 actes recensés en 2020), de parlementaires, d'enseignants, de membres des forces de l'ordre, de pompiers, de soignants, soit tous ceux qui représentent, par leur travail, l'Etat. Qu'il s'agisse de violence verbale, ou physique, ce climat délétère est souvent attisé, estime-t-il, par le carburant des réseaux sociaux, où le vrai et le faux sont traités indifféremment, dans une forme de surenchère des deux extrêmes du champ politique, radicalisées.

Ces menaces à notre liberté doivent interpeller chacun, conclut-il.

Cette intervention suscite la vive approbation de M. Jean-Luc HERZOG, pour qui il est en effet temps d'apaiser le débat public.

Avant d'engager l'examen de l'ordre du jour de la séance, M. le Maire tient également à féliciter Mme Carmen REBOREDO, présidente du comité consultatif du Tourisme, et toutes celles et ceux qui l'ont aidée à faire exister le marché hebdomadaire d'EGUISHEIM, qui rencontre un beau succès depuis deux semaines, au Parc du Millénaire, les mardis en fin d'après-midi. L'intéressée souligne en effet que c'est le fruit de la mobilisation de toute une équipe à ses côtés.

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 10 mai 2021

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 10 mai 2021 est approuvé à l'unanimité, sans observations.

D'autre part, une erreur de frappe a été détectée tardivement, dans celui de la séance précédente, du 24 mars 2021, au point n° 5 "*Création de postes d'agents contractuels sur des emplois non-permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité*".

À l'article 1^{er}, s'agissant des dates d'effet du contrat saisonnier d'agent d'accueil affecté au parking de la mairie les week-ends, il y a lieu de lire "17/07/2021-29/08/2021" au lieu de "17/08/2021-29/08/2021".

Le Conseil municipal entérine également cette petite rectification.

POINT 2 : Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire

Le Conseil municipal,

Vu sa délibération n° 3 du 10 juin 2020 portant délégations du Conseil municipal au Maire ;

Après délibération,

⇒ PREND ACTE des décisions suivantes prises par M. le Maire dans l'exercice des délégations qui lui ont ainsi été confiées :

En matière de commande publique :

Approvisionnement en gaz naturel des bâtiments communaux

Le lauréat de l'appel d'offres lancé par l'Union des groupements d'achat public (UGAP), démarche à laquelle la commune s'est associée par délibération du 14 octobre 2020, est : Gaz de Bordeaux, 33075 BORDEAUX Cedex.

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er juillet 2021

Prix (révisables périodiquement) :

Nom du site	Adresse	Terme Forfaitaire Annuel (€ HTT/an)	Terme de Quantité (€ HT/MWh)	Montant € HTT – estimatif annuel selon consommation de référence
Centre périscolaire	5 rue des Oiseaux	418,97	29,19	1 280,00 €
Mairie	21 Grand'rue	1 197,37	29,19	4 460,00 €
Complexe sportif la Tuilerie	Rue de Malsbach	718,21	29,19	2 500,00 €
Maison des associations "Mgr Stumpf"	2 rue Mgr Stumpf	875,39	29,19	3 140,00 €
Ecole maternelle	3 rue des Oiseaux	866,55	29,19	3 110,00 €
Ecole élémentaire	5 Place Charles de Gaulle	592,58	29,19	1 990,00 €
Espace culturel les Marronniers	13 rue des Trois Châteaux	959,37	29,19	3 480,00 €
Chapelle Saint-Léon	1 Place du Château St-Léon	59,18	50,55	250,00 €
				20 210,00 €

En matière de régies :

Par de récents arrêtés, M. le Maire a :

- nommé de nouveaux titulaires et mandataires suppléants des régies "spectacles" et "produits divers" ;
- supprimé la régie "activités péri-éducatives", tombée en désuétude ;
- étendu le domaine de la régie "droits de stationnement" à l'encaissement, pour le compte de la communauté de communes Pays de ROUFFACH, vignobles et châteaux, de la taxe de séjour, au titre de l'aire de camping-cars.

POINT 3 : Affaires financières – projet de souscription d'un emprunt

Le Conseil municipal,

Vu le budget primitif 2021, lequel prévoit, en section d'investissement, la souscription d'un emprunt à hauteur de 300 000,00 €, concourant au financement des projets de l'année ;

Vu les six offres réceptionnées à l'issue d'une récente consultation à cette fin d'établissements bancaires ;

Entendu l'intervention de M. Patrick HAMELIN, Adjoint au Maire en charge des finances, commentant le résultat de la consultation, et proposant de retenir l'offre présentée par le Crédit Agricole Alsace Vosges, jugée la mieux-disante, et conforme aux prévisions budgétaires ;

Après délibération,

À l'unanimité,

⇒ APPROUVE la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Agricole Alsace Vosges, aux conditions suivantes :

- Montant : 300 000,00 € ;
- Durée : 15 ans ;
- Taux : fixe, à 0,63 % ;
- Périodicité de remboursement : trimestrielle ;
- Profil du prêt : remboursement progressif du capital ;
- Frais : 0,10 %, soit 300,00 € ;

⇒ AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer le contrat de prêt à intervenir, à ces conditions, de même que toute autre pièce relative à ce dossier.

POINT 4 : Motion relative au projet de restructuration d'EDF

Le Conseil municipal,

Vu l'important projet de restructuration d'EDF, initialement dénommé "HERCULE", dont l'objet est d'aboutir à la création de trois entités distinctes :

- Le nucléaire, logé dans une société dite "bleue" ;
- L'hydroélectricité, de couleur "azur", serait une filiale de "bleue" ;
- Les activités commerciales du groupe EDF, d'ENEDIS et les énergies renouvelables, dans un EDF "vert" ;

Vu la motion adoptée par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (F.N.C.C.R.) le 20 janvier 2021 ;

Vu le courrier du 4 mai 2021 de M. le Président du syndicat d'électricité et de gaz du Haut-Rhin, et la délibération adoptée par cet organisme le 16 février 2021 ;

Vu le dossier présenté par le Comité social et économique central d'EDF et d'ENEDIS ;

Considérant qu'il est notamment craint que l'ouverture d'EDF "vert" à un actionnariat privé puisse casser la dynamique d'investissement d'ENEDIS, affecter la qualité des services publics de distribution qui lui sont confiés par les collectivités concédantes, et conduire à un renchérissement du prix de l'électricité pour financer les versements de dividendes aux nouveaux actionnaires privés ;

Considérant l'absence totale d'information des territoires, et a fortiori de concertation, et en premier lieu avec les autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité, pourtant propriétaires des réseaux ;

Après délibération,

Sur proposition de M. le Maire,

À l'unanimité,

⇒ APPROUVE la motion de la F.C.C.C.R., jointe en annexe à la présente, et S'ASSOCIE pleinement à ses termes ;

⇒ DEMANDE en conséquence instamment :

- Que les autorités concédantes de la distribution publique d'électricité soient associées aux arbitrages concernant le projet Hercule de réorganisation d'EDF, notamment pour ce qui concerne Enedis ;
- Que des garanties sur l'indépendance de la gouvernance d'Enedis par rapport aux intérêts des investisseurs financiers soient apportées ;
- Qu'un objectif de versement à la maison-mère de dividendes plus élevés ne conduise pas à pénaliser les ménages, déjà frappés par la crise, par un renchérissement du prix de l'électricité ;
- Que soit exclue toute remise en cause du droit de propriété des collectivités sur les réseaux de distribution, ce droit garantissant la possibilité pour les collectivités d'investir dans les réseaux, notamment ruraux, de veiller localement à la qualité de la distribution d'électricité et à son adaptation aux objectifs de transition énergétique ;
- Que le caractère d'entreprise à capitaux publics d'Enedis soit préservé de façon à ne pas fragiliser le monopole qui lui est attribué par la loi ;
- Qu'EDF-SEI, dédié à la distribution et à la fourniture d'électricité dans les zones non interconnectées, dont le besoin de financement est garanti par la péréquation tarifaire et financière, ne soit pas fragilisée par son inclusion dans la branche réputée financièrement excédentaire d'EDF ;
- Que plus globalement le portage par le groupe EDF du tarif réglementé de vente péréqué soit sécurisé.

POINT 5 : Subvention pour rénovation de maison ancienne

Le Conseil municipal,

Sur proposition du comité consultatif du patrimoine communal et des autorisations d'urbanisme ;

Après délibération,

⇒ DÉCIDE d'accorder une subvention au titre du programme communal de soutien à la rénovation des maisons anciennes, ainsi qu'il suit :

<i>Nom du bénéficiaire</i>	<i>Adresse de la propriété</i>	<i>Nature des travaux</i>	<i>Montant des travaux retenus</i>	<i>Subvention accordée (5 %)</i>
Mme Aurélie DE BOISROLIN- GRUNER	47 rue du Rempart Sud	Rénovation de la couverture et de la zinguerie	25 010,70 €	1 250,54 €

⇒ CHARGE M. le Maire de faire émettre le mandat de paiement correspondant.

POINT 6 : Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

Comité consultatif Patrimoine communal et autorisations d'urbanisme

Son président, M. Denis KUSTER, évoque le projet du réaménagement de la cour de l'école élémentaire.

Il annonce ainsi la tenue prochaine, le 14 juin prochain, d'une réunion avec les enseignantes et les représentants des parents d'élèves, pour écouter leurs remarques et suggestions à ce propos, lesquelles alimenteront la réflexion dans ce projet. Celle-ci a débuté, et de premières esquisses ont été produites, mais elle s'amplifiera au courant des semaines à venir et durant l'été, pour se traduire, vers la rentrée, en la mise au point d'un projet précis, qui devra concilier les diverses fonctions que doit assurer la cour.

Les travaux, rappelle-t-il, sont planifiés pour les vacances scolaires du printemps 2022.

M. Christian BEYER s'enquiert des subventions envisageables, rappelant que les inscriptions budgétaires tablaient sur près de 50% d'aides diverses, et interroge M. KUSTER sur ce qu'il adviendra si elles ne sont pas aussi élevé qu'espéré.

À cela, M. KUSTER répond qu'il n'est nullement inquiet à ce stade, ce type de projets étant généralement fortement aidés, mais que ces aides dépendront toutefois pour partie des contours finaux du projet, lesquels découleront eux-mêmes des résultats de l'étude de sol prévue, qui doit permettre de s'assurer que le sol en place permet bien l'infiltration sans risque de dommages dans le voisinage.

M. KUSTER poursuit son intervention en abordant le dossier de rénovation des abat-sons de l'église paroissiale Sts-Pierre-et-Paul, annonçant en particulier que la Mairie avait dernièrement réceptionné l'accord au projet de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, ce qui permettra de prochainement se voir délivrer le permis de construire déposé.

La confirmation d'une aide financière est cependant encore attendue de cet organisme, de même que les réponses d'autres organismes sollicités.

Pour sa part, M. le Maire signale avoir reçu à EGUISHHEIM, voici quelques jours, une délégation de l'association "Des lettres, une plume", partenaire de ce projet patrimonial, dans le cadre de la convention approuvée par le Conseil municipal lors de la séance précédente, signée voici quelques semaines.

Cette visite a permis à une partie de l'équipe de réaliser de premiers repérages de lieux pressentis pour accueillir les séquences du tournage qu'elle projette, et d'autres suivront ultérieurement. M. le Maire rappelle les engagements réciproques de ce partenariat avec l'association, qui sont, pour la commune, de faciliter le tournage projeté du court-métrage porté par l'association dans la cité, dès cet automne et en 2022, en contrepartie de quoi la commune percevra, pour la réalisation de ce projet de rénovation des abat-sons, une partie des fonds rassemblés par le financement participatif initié par l'association.

- - -

M. le Maire tient par ailleurs l'assemblée informée de l'avancement de la démarche menée conjointement avec COLMAR, RIBEAUVILLÉ, KAYSERSBERG-VIGNOBLE et RIQUEWIHR, sur la thématique des autorisations d'occupation du domaine public.

Il rappelle qu'est ainsi envisagée une réglementation commune, à l'échelle de l'ensemble de ces cités touristiques, des étalages commerciaux, dans l'optique de restreindre leur nombre, de préserver le patrimoine et l'esthétique, et de favoriser les produits locaux.

Des contacts avec des juristes sont en cours pour y parvenir, en toute légalité.

Il s'agit d'accompagner une évolution vers une forme de tourisme davantage éthique, durable et responsable. Il en va, souligne M. le Maire, de l'image et de l'authenticité qu'attendent les visiteurs.

Une conférence de presse avec les Maires des communes concernées sera organisée le 29 juin prochain, au cours de laquelle un guide des bonnes pratiques sera présenté.

- - -

M. le Maire présente également à l'assemblée l'exemple d'une mesure efficace adoptée à RIBEAUVILLÉ pour mieux garantir une certaine qualité des activités commerciales. La ville a en effet décidé d'instituer le droit de préemption sur les fonds de commerce, selon le même principe que le droit de préemption urbain, idée qui le séduit, en ce sens que cela permettrait que la commune ait son mot à dire lors de telles cessions. Pour financer les préemptions effectivement décidées, RIBEAUVILLÉ s'adresse à la Banque des Territoires, pour un prêt-relais de deux ans.

EGUISHEIM n'est toutefois pas démunie d'outils en la matière, rappelle-t-il par ailleurs : la réglementation du P.L.U. révisé en vigueur, qui interdit toute nouvelle activité commerciale dans les Allmends et restreint très sévèrement les possibilités d'ouverture de nouveaux commerces dans les rue du Rempart Nord et Sud, sont également d'efficaces freins, qui ont permis par exemple d'éviter tout récemment encore la perspective de l'ouverture d'une frieterie, signale M. le Maire. Un autre verrou puissant est constitué par les strictes obligations en matière d'emplacements de stationnement que chaque porteur de projet doit respecter.

Sur un sujet parallèle mais néanmoins différent, en l'occurrence la transformation de logements pérennes en meublés de tourisme, M. le Maire réitère son intention de déployer l'outil de déclaration préalable au changement d'usage, à présent que l'autorisation d'y procéder en a été délivrée par M. le Préfet. Il envisage pour ce faire d'organiser des rencontres avec les communes qui appliquent déjà une telle réglementation, et espère en tirer de précieux enseignements.

Un équilibre est à trouver, car il s'agit également d'éviter que des maisons ne se délabrent si les logements ne peuvent plus être transformés en meublés de tourisme.

À ce propos, Mme Carmen REBOREDO invite en effet à éviter d'instituer des mesures trop brutales, de compensation stricte par exemple, qui peuvent se révéler contre-productives. Elle reprend ainsi l'exemple de RIBEAUVILLÉ, où même pour le simple renouvellement du classement d'un meublé existant, un propriétaire doit investir dans un bien de la même surface destiné à un logement pérenne, ce qui décourage nombre d'entre eux et conduit à la mise sur le marché immobilier d'un grand nombre de biens.

Enfin, M. Christian BEYER, tout en soutenant de telles démarches, appelle cependant à veiller à ne pas décider que de seules mesures coercitives, estimant qu'il est important de développer parallèlement un discours positif et de réfléchir à des incitations, et tenter de favoriser ainsi le retour d'habitants dans ces habitations des centres anciens, susceptibles dans le cas contraire d'être délaissées.

Comité consultatif Forêt

M. Marc NOEHRINGER, qui le préside, est porteur de mauvaises nouvelles concernant la tenue du marché des plaquettes forestières, dont la demande est semble-t-il divisée par quatre actuellement. ONF ENERGIES n'a ainsi pas encore procédé au broyage des volumes exploités voici pourtant près d'un an dans la forêt communale. Le cas de figure se reproduit ailleurs, pour des bois même plus anciens encore, ce qui lui fait craindre que la commune pourrait ne percevoir les recettes s'y rapportant que bien plus tardivement qu'escompté, peut-être même au-delà de la fin de l'année. Ces lots représentent quelque 7 000,00 €.

Cette évolution des conditions de marché conduit M. BRUNNER, chef de triage par intérim, d'envisager une autre approche pour l'exploitation de certains bois figurant au programme des travaux d'exploitation cette année, initialement destinés à être broyés, pour tenter de mieux les valoriser.

M. NOEHRINGER informe d'autre part l'assemblée que la sortie annuelle en forêt du comité consultatif se tiendra le 25 septembre prochain, tandis que le groupe de bénévoles rassemblés autour de lui pour l'entretien annuel de la végétation autour du château du Dagsbourg interviendra quant à lui le 3 juillet.

M. le Maire annonce, pour sa part, que M. Jean-Pierre RENAUD, Directeur de l'O.N.F. dans la région Grand Est, lui a fait part du fait que le poste de chef de triage de WINTZENHEIM, vacant depuis environ trois ans, sera enfin à nouveau pourvu au 1^{er} janvier 2022, ce qui constitue une excellente nouvelle, dont se réjouit M. NOEHRINGER.

M. Christian BEYER demande si les dégâts causés aux peuplements forestiers par le fort événement neigeux de janvier dernier avaient été plus précisément évalués depuis les premières estimations assez inquiétantes. À cela, M. NOEHRINGER répond que ces bois seront exploités de la façon la plus rationnelle possible, et valorisés en bois de charpente ou en bois de palettes, et en dernier ressort seulement en bois énergie, ceci pour obtenir un prix de vente le plus intéressant possible.

Rivières de Haute-Alsace

M. NOEHRINGER poursuit son intervention en évoquant un projet de rénovation de l'écluse sur la Lauch, toute proche du ban communal, mais cependant située sur celui de HERRLISHEIM-PRES-COLMAR, à l'instigation notamment de M. Léon BAUR, ancien Adjoint au Maire d'EGUISHEIM, soucieux de valoriser cet élément de patrimoine. Daté de 1830, il est aujourd'hui en piteux état : il n'en reste en effet que deux piliers et une passerelle.

Il en rappelle la fonction depuis l'origine, qui était de couper le cours de la rivière, en ouvrant deux portes latérales permettant l'irrigation des prés avoisinants.

Une récente réunion sur site a rassemblé les représentants de la commune de HERRLISHEIM-PRES-COLMAR, les services de Rivières de Haute-Alsace, et l'entreprise RICHERT, prestataire régulier du syndicat, qui produira un devis pour la rénovation des piliers, un diagnostic plus poussé de leur état ne pouvant toutefois être fait que lorsque le niveau de l'eau sera plus bas.

Des travaux de serrurerie (garde-corps de la passerelle) sont également à prévoir, pour lesquels M. NOEHRINGER prévoit de mobiliser une équipe de bénévoles.

Les contours du financement de l'opération sont encore à préciser. Il semble que Rivières de Haute-Alsace assurerait la maîtrise d'œuvre, et pourrait s'occuper de réaliser des panneaux explicatifs, mais le syndicat ne compterait apparemment pas financer l'opération de rénovation.

Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges

M. NOEHRINGER relaie auprès des élus de la documentation relative à la démarche "Quiétude Attitude", charte du bon comportement dans les espaces naturels, mise au point par ce syndicat mixte, auprès duquel il est délégué communal.

Association des Maires du Haut-Rhin

M. NOEHRINGER rend compte également de sa participation à une récente formation proposée par l'association des Maires du Haut-Rhin, relative à la gestion des incivilités, dispensée par deux négociateurs de la gendarmerie, qu'il a beaucoup appréciée.

À cette occasion, la directrice de l'association a évoqué avec lui la perspective prochaine d'une convention que les élus pourront signer avec les services du Parquet, pour favoriser la remontée des infractions dont ils seraient victimes. L'ancien procureur M. Pascal SCHULTZ a été mandaté pour mener à bien les préparatifs de cette démarche, dont l'aboutissement et la présentation sont annoncés pour le 2 juillet prochain, à l'occasion de l'assemblée générale de l'association, dont l'invitation sera du reste relayée à l'ensemble des conseillers municipaux.

Comité National des villes et villages fleuris – association des Plus Beaux Villages de France

M. Léonard GUTLEBEN rappelle à chacun le passage du jury national de fleurissement du C.N.V.V.F. le 6 juillet prochain, dans l'après-midi, et la semaine suivante, le 13 juillet, la réexpertise de la cité par l'association des Plus beaux villages de France.

Lors de son passage à cette occasion, le délégué général de cette association effectuera entre autres une visite non accompagnée, ce qui nécessitera la bonne tenue de l'ensemble des rues de la vieille-ville et de ses abords, souligne M. le Maire.

Groupe de travail - Journée citoyenne

Mme Véronique VEREECKE tient l'assemblée informée de l'avancement des préparatifs et des modalités retenues pour l'organisation de la journée citoyenne du 12 juin, et qui rassemblera environ 90 inscrits. Relevant qu'un nombre conséquent de conseillers municipaux auront la responsabilité de chantiers, elle leur adresse à tous ses remerciements.

M. Léonard GUTLEBEN remercie quant à lui Mme VEREECKE et Mme Hélène ZOUINKA pour leur implication à ses côtés pour la réussite de cet événement fédérateur.

Comité consultatif Action sociale

Mme VEREECKE poursuit son intervention en annonçant que les membres du comité consultatif qu'elle préside se réuniront mercredi 16 juin pour confectionner les colis, réalisés exclusivement à partir de produits locaux ou commercialisés par les artisans et commerçants du village. L'essentiel de leur distribution sera assurée dès le lendemain.

Comité consultatif Affaires scolaires / jeunesse

Sa présidente, Mme Hélène ZOUINKA, signale que le Conseil municipal des jeunes, élu en novembre dernier, a enfin pu tenir, le 5 juin dernier, sa réunion d'installation. Elle adresse ses remerciements aux élus ayant participé à cet événement, pour leur présence et la qualité des échanges, toujours aussi mutuellement enrichissants. Les réunions de travail proprement dites ne démarreront cependant qu'à la rentrée.

Elle communique par ailleurs à l'assemblée des premiers résultats du "Défi vélo", évoqué lors de la séance précédente, et qui a été très suivi par les deux écoles. Les deux circuits de pédibus mis en place durant trois semaines ont également rencontré un beau succès, particulièrement celui débutant au Parc du Millénaire, qui a rassemblé certains jours jusqu'à vingt enfants.

Elle rappelle, enfin, l'accueil de loisirs organisé à EGUISHHEIM par le service animation jeunesse de la communauté de communes, du 7 au 23 juillet prochain, à l'espace culturel les Marronniers, dont le programme a été distribué à tous les jeunes de la tranche d'âge concernée (10-13 ans), lequel est par ailleurs accessible en ligne et disponible en mairie, tout comme le programme global des animations proposées par le S.A.J. aux jeunes de 11 à 17 ans du territoire, pour l'ensemble de l'été.

Comité consultatif Culture

Mme ZOUINKA est heureuse de pouvoir confirmer la reprise, en présentiel, des conférences de l'université populaire du Vignoble, dès le 10 juin, pour trois soirées.

Rappelant que le festival "Comme une image" avait dû être annulé cette année, il n'en demeure pas moins que des artistes vont très prochainement intervenir, comme prévu, dans chaque classe des deux écoles, pour des ateliers.

Mme ZOUINKA rappelle également la tenue, en ce moment même et pour quelques jours encore, de l'exposition rétrospective des écoles, en salle Marianne de la mairie.

EGUISHEIM s'associera enfin au "Printemps de la culture", le 4 juillet à 15h00, en l'espace culturel les Marronniers, pour un hommage à Jean EGEN, sous forme d'une lecture mise en espace et en musique par l'association Stoken Teartet.

Grand Pays de COLMAR

M. le Maire rappelle qu'il est président délégué du Grand Pays de Colmar, présidé par Mme Nadia HOOG, Adjointe au Maire de COLMAR.

En la compagnie de cette dernière, il a dernièrement rencontré tous les présidents des sept communautés de communes du territoire. Tous rejettent la perspective d'une éventuelle fusion des offices de tourisme, chacun soucieux de préserver son identité propre. Cependant, une mutualisation entre leurs services sera accentuée, en particulier en matière de développement et de taxe de séjour, pour améliorer encore son rendement.

Il avoue avoir été particulièrement impressionné par l'imagination et le volontarisme manifestés par la communauté de communes du pays de Rhin-Brisach. Bénéficiant de retombées financières consécutives à la fermeture de la centrale nucléaire de FESSENHEIM, le territoire mise beaucoup sur l'aménagement de l'île du Rhin, où a été construit le nouveau centre culturel ART-RHENA et où est projeté un nouveau port de plaisance, mais compte nombre d'autres atouts, relève-t-il : de nombreux circuits pédestres et cyclables, le MAUSA Vauban (musée vivant d'arts urbains), un observatoire de la nature et des réserves de biodiversité, une piscine, des hébergements insolites, un camping, plus tard peut-être même un casino.

Il signale également le prochain examen par la commission Qualité de l'association des plus Beaux Villages de France, de la candidature de NEUF-BRISACH, qui demande à adhérer.

POINT 7 : Divers

7-1 : Vente des immeubles de la Cour Ley

Le Conseil municipal,

Vu ses délibérations antérieures se rapportant au dossier du pôle médical de la cour Ley, et notamment celle en date du 14 janvier 2020, se rapportant plus spécifiquement à la cession, par la commune, du terrain d'assiette du lotissement projeté dans la continuité du projet, à savoir en section 4, parcelle n° 103 ;

Considérant que la délibération n'autorisait explicitement M. le Maire qu'à signer un avant-contrat, et que par souci de sûreté juridique, à présent que le dossier est tout près d'aboutir, il est prudent d'adopter une nouvelle délibération, plus précise ;

Après délibération,

- ⇒ APPROUVE la cession projetée de la parcelle n° 103 de la section 4, d'une superficie de 2,14 ares, à la société Nouveau Relais d'EGUISHEIM, aux conditions, charges et modalités définies dans la délibération susvisée, qui pourront au besoin être affinées et précisées par M. le Maire, tous pouvoirs lui étant conférés à cette fin ;
- ⇒ AUTORISE ainsi M. le Maire, ou son représentant, à signer l'acte de vente considéré pour le compte de la commune, à en déterminer les charges, les modalités et les conditions, en ce compris la résiliation partielle du bail emphytéotique en ce qu'il grève les parcelles vendues. M. le Maire est également autorisé à constituer à la charge de la parcelle cadastrée section 4 n°101/31 prise en tant que fonds servant et faisant partie du domaine privé communal, une servitude de passage au profit de la parcelle cadastrée section 4 n°104/31, prise en tant que fonds dominant. M. le Maire pourra en définir les charges, modalités et conditions ;
- ⇒ PREND ACTE de la levée annoncée des derniers obstacles qui avaient jusqu'à présent retardé l'aboutissement de ce dossier, dont la signature apparaît à présent imminente ;
- ⇒ PREND ACTE d'une prochaine nouvelle réunion prévue avec les porteurs du projet, annoncée par M. le Maire, relative à l'occupation définitive des locaux médicaux et paramédicaux ;
- ⇒ PREND ACTE enfin également de remarques de M. Christian BEYER :
 - Rappelant d'une part de veiller à ce que la réfection de l'extrémité de la couverture du hangar de la C.U.M.A., jouxtant le projet et exclu de la vente mais dont la toiture est imbriquée à d'autres biens qui seront, eux, vendus et destinés à être démolis, sera bien entreprise et financée par les acquéreurs ;
 - Appelant à solliciter également les porteurs du projet, afin qu'ils acceptent, à l'occasion des futures démolitions sur le site, de céder des matériaux récupérables, tels que des tuiles anciennes et des moellons, en vue notamment de pouvoir verser ces derniers au dépôt de pierres aménagé par le syndicat viticole dans la glaisière toute proche, ces blocs étant prisés par des vignerons, de plus en plus nombreux à réhabiliter des murs de pierre sèche dans leurs parcelles.

7-2 : Projet de fermeture expérimentale des barrières de la Grand'rue les dimanches après-midi, en saison touristique

Le Conseil municipal,

Vu l'arrêté municipal n° 44-2021 du 21 mai 2021, portant fermeture temporaire de la Grand'rue les dimanches 23 mai, 30 mai et 6 juin 2021 de 13h00 à 18h00, au moyen des barrières pivotantes placées aux deux extrémités principales de la vieille-ville ;

Vu les lettres de l'association des Partenaires économiques d'EGUISHEIM en date du 21 mai 2021, du syndicat viticole et d'un collectif d'habitants du centre, "Eguisheim à cœur", tous deux en date du 7 juin 2021 ;

Entendu l'exposé introductif de M. le Maire :

- Faisant part de l'espoir qui est le sien de parvenir à un consensus, et à un travail en harmonie avec l'ensemble des acteurs économiques, au sujet de la fermeture expérimentale de la Grand'rue, certains dimanches après-midi, en saison estivale ;
- Rappelant la genèse de l'initiative, initialement suggérée par M. Patrick HAMELIN, qui avait le souci de soutenir le commerce local, en facilitant la découverte apaisée du centre-ville par les piétons, dans un cadre rendu ainsi plus agréable par l'absence de véhicules. Il était question de faciliter la mobilité, la distanciation en cette période de crise sanitaire, la déambulation, et de donner en quelque sorte de la respiration aux déplacements dans la vieille-ville, ce qui avait dans un premier temps conduit aux trois fermetures successives de la Grand'rue, par l'arrêté municipal susvisé ;
- Evoquant le tollé suscité par cette décision, qui a incité M. le Maire à rencontrer, pour en discuter, M. Yannick MINNI, président de l'association des partenaires économiques, et M. Mathieu GINGLINGER, président du syndicat viticole, en présence du responsable de la police municipale M. Laurent SCHMITT et de M. Patrick HAMELIN, Adjoint en charge du développement économique, cette rencontre ayant abouti à un compromis, malheureusement visiblement rejeté depuis par une majorité d'adhérents des deux associations ;
- Précisant les contours du compromis en question, et les ajustements qu'il avait induit, comme par exemple l'amélioration de la visibilité des accès aux caves des viticulteurs, effective dès le 30 mai ;
- Donnant lecture de l'arrêté municipal dont il est question, soulignant que les riverains de la vieille-ville et les clients des professionnels conservent à tout moment le droit d'y circuler, en accédant par les ruelles secondaires et en roulant au pas, et rappelant d'autre part que les services de secours disposent de la clé pour ouvrir les barrières ;

Entendu les garde-fous que M. le Maire précise d'emblée, avant de céder la parole aux membres de l'assemblée, de manière à cadrer au mieux le débat :

- Il ne saurait être question que de dimanches, entre 13h00 et 18h00 ;
- Le dispositif conserve un caractère strictement expérimental, ne portant que sur sept dimanches des mois de juillet et d'août 2021 ;
- La fermeture n'interviendra pas en cas de mauvaises conditions météorologiques, auquel cas la fréquentation est bien moindre ;
- Après cette période d'expérimentation, réalisation d'un sondage auprès des habitants de la vieille-ville pour recueillir leurs impressions ;

Entendu la teneur du long débat et des nombreuses interventions suscitées par ce sujet, au cours desquels les principaux arguments suivants ont été avancés :

Arguments plaidant en faveur de la fermeture expérimentale projetée :

- Les réclamations de visiteurs au sujet de la circulation dans la Grand'rue les jours de forte affluence (M. le Maire) ;
- Le statu-quo et le maintien de la circulation dans la Grand'rue même par forte fréquentation représente un risque pour la sécurité, des enfants en particulier (M. le Maire, Mme Carmen REBOREDO). Or la sécurité des personnes doit primer avant toute autre considération (Mme Marie-Pascale STOESSLE, M. le Maire, directement

exposé à des poursuites dans l'éventualité de la survenue d'un accident lors d'une période de forte fréquentation) ;

- Des doutes sont exprimés quant à l'ampleur de la gêne et du dérangement causé aux habitants et professionnels concernés, eu égard à la durée et à l'amplitude horaire limitées de l'expérimentation projetée (M. le Maire) ;
- À l'heure de la fermeture projetée (13h00), une bonne partie de l'activité des commerces du centre est déjà acquise (boulangerie-pâtisserie et autres commerces de bouche, tabac, journaux... - M. le Maire) ;
- Les opposants à la mesure ne confondraient-ils pas attractivité du village et facilité d'accès ? (Mme Carmen REBOREDO) ;
- La multiplication des zones piétonnes dans d'autres cités touristiques fait courir le risque de les voir devenir plus attractives et agréables à parcourir qu'EGUISHEIM, exposé ainsi à une baisse de fréquentation (Mme Carmen REBOREDO, M. le Maire) ;
- L'exemple des agglomérations de plus grande taille, où l'on peut de moins en moins s'approcher de sa destination en véhicule individuel, devrait pouvoir facilement être transposé dans des entités bien plus réduites (Mme Carmen REBOREDO) ;
- Une anticipation optimiste des perspectives économiques futures (Mme WEBER-HINZ, M. le Maire qui cite l'exemple récent du dimanche de Pentecôte et du niveau des réservations enregistrées via l'office de tourisme intercommunal, M. Denis KUSTER, Mme Eliane WARTH) permet d'envisager sereinement l'expérimentation envisagée sans nuire à l'activité ;
- Il peut être légitime de procéder à une expérimentation, d'en observer le fonctionnement et d'en tirer, à l'issue, des conclusions, sans préjuger de la suite (M. Jean-Luc HERZOG, Mme Marie-Pascale STOESSLE) ;
- Une solution individuelle pour chaque professionnel, pas si nombreux à être concernés, peut sans doute être trouvée pour minimiser les incidences sur leur activité durant l'expérimentation (Mme Marie-Pascale STOESSLE) ;
- Les nombreuses actions menées par la commune pour le soutien aux acteurs économiques locaux depuis le début de la crise sanitaire (M. le Maire, qui en dresse une longue liste, chiffres à l'appui, et M. Patrick HAMELIN, évoquant les coûts pour la commune de la présence renforcée sur le terrain de la police municipale et la difficile gestion des finances communales en cette période de bien moindres recettes de stationnement, dont il rappelle l'ampleur) ;
- Le mouvement de fond en faveur de la marche et des mobilités douces, dont il y a lieu de tenir compte, quel que soit le ressenti propre de chacun à ce propos (M. Patrick HAMELIN, M. le Maire, qui rend compte des tendances que lui font remonter les conseillères en séjour de l'office de tourisme intercommunal) ;

Arguments plaidant au contraire en maintien du statu quo :

- Les arguments tendant à présenter cette fermeture comme une mesure de soutien à l'activité sont fermement rejetés par une grande majorité des principaux intéressés eux-mêmes (M. Christian BEYER, Mme WEBER-HINZ, Mme Delphine ZIMMERMANN) ;
- La crainte de voir cette période expérimentale se renouveler et s'étendre, plus ou moins insidieusement, si ce n'est dans l'immédiat, peut-être dans le futur (M. Christian BEYER) ;
- La mise en place de barrières pivotantes de la Grand'rue faisait suite aux attentats de 2015 et avait une seule fonction de protection, il n'était nullement question alors d'en faire un outil de piétonnisation du centre-ville, nuisible à son attractivité, qui le ferait évoluer vers un simple décor pour touristes, et à terme le condamnerait (M. Christian BEYER) ;

- Les personnes souhaitant déambuler de manière totalement paisible disposent déjà de toute la ceinture des remparts, où les voitures sont presque totalement absentes (M. Christian BEYER) ;
- La sécurité est éventuellement renforcée dans la Grand'rue lorsqu'elle est interdite aux voitures, mais pas d'une manière globale, puisque les ruelles secondaires restant, elles, accessibles et sur lesquelles s'opère le report du trafic, sont fort étroites, dangereuses et malcommodes à la circulation, le problème n'étant ainsi que déplacé (M. Christian BEYER, Mme Régine SORG, Mme Alexandra WEBER-HINZ) ;
- Ce projet d'expérimentation intervient à un moment peu propice, en une phase de début de reprise économique après une période de crise sanitaire qui a, en particulier, très fortement affecté le monde viticole (Mme Régine SORG, estimant exprimer le ressenti de beaucoup de viticulteurs) ;
- Les tensions suscitées par ce projet au sein du village (M. Jean-François IMHOFF) ;
- Les mois de juillet et d'août représentent une période de forte activité en termes de chiffre d'affaires de nombreuses entreprises et exploitations vivant du tourisme (Mme Carmen REBOREDO) ;
- La durée de l'expérimentation projetée est jugée trop longue (Mme Régine SORG, M. Jean-François IMHOFF), et n'a été précédée d'aucun comptage de véhicules, qui aurait permis de quantifier le nombre de véhicules empruntant effectivement la Grand'rue le dimanche en saison (Mme Régine SORG) ;
- Des anticipations négatives de la conjoncture économique et une fréquentation touristique d'un niveau incertain. Il est douteux que la fréquentation touristique retrouve avant longtemps son niveau de 2019, ne serait-ce que parce qu'une bonne part des visiteurs étaient étrangers (Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK) ;

Autres remarques :

- M. Christian BEYER regrette qu'aucun sondage auprès de la population n'ait été fait en amont des trois récentes fermetures ;
- La façon non concertée dont a été prise l'arrêté municipal est problématique (Mme Carmen REBOREDO, Mme Marie-Pascale STOESSLE, Mme Régine SORG) ;
- Il conviendrait de clarifier les intentions de la commune s'agissant du développement touristique recherché (Mme Carmen REBOREDO) ;
- L'on pourrait s'inspirer des mesures et critères mis en place dans d'autres communes, telles que RIBEAUVILLÉ conditionnant l'accès au centre-ville à une certaine jauge au-delà de laquelle la fermeture est décidée (Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK, M. Patrick HAMELIN) ;
- Il est regrettable que les conclusions de la réunion constructive tenue avec les présidents de l'association des partenaires économiques et du syndicat viticole n'ait pu être préservées (M. le Maire, M. Patrick HAMELIN, ce dernier se défendant d'une quelconque intention de vouloir bloquer l'activité ou faire mourir le centre-ville) ;
- M. le Maire signale, avec émotion, avoir été verbalement agressé, durant l'un de ces dimanches de fermeture, au travers d'une remarque blessante d'un habitant lui ayant lancé "tu comprends, c'est notre village", son auteur sous-entendant sans doute par là, en dépit de l'action et des efforts qu'il estime mener et impulser de longue date au service du village, que 20 ans d'exercice d'un mandat municipal et 13 de direction de l'école élémentaire n'étaient pas suffisants pour le faire accepter pleinement au sein de la communauté villageoise ;

Entendu les interventions successives de M. Mathieu GINGLINGER, président du syndicat viticole, et de M. Yannick MINNI, président de l'association des partenaires économiques, présents parmi le public et invités par M. le Maire à s'exprimer, une fois que l'ensemble des conseillers municipaux a pu le faire :

- M. Mathieu GINGLINGER :
 - Se défendant d'avoir remis en cause un compromis qui aurait été trouvé, qui n'était pour lui qu'une proposition de compromis, qu'il restait clairement à faire avaliser par ses membres ;
 - Rappelant que la viticulture, en Alsace, souffre gravement de la crise actuelle, ayant perdu environ 30 % de son chiffre d'affaires ;
 - Appelant à revoir plutôt certains aspects de la signalisation en place à l'entrée de la Grand'rue, qu'il juge peu lisible, en particulier pour les étrangers ;
 - Réitérant les craintes exprimées par son association dès 2015, par courrier, lequel avertissait déjà à propos d'une utilisation des barrières à d'autres fins que la sécurité et la protection lors de manifestations bien spécifiques ;

- M. Yannick MINNI :
 - Expliquant préférer au mot "compromis" employé par M. le Maire celui de "négociation", lui-même ayant été amené à "réduire les dégâts" en quelque sorte, puisque l'intention de M. le Maire était de décider de davantage de jours de fermeture encore que ce qui est à présent envisagé, alors qu'il ne disposait d'aucun mandat de ses membres ;
 - Ne doutant nullement de l'intention de départ, bonne, mais rejoignant l'argument, déjà évoqué, du mauvais moment auquel intervient l'initiative, appelant à la reporter d'un an ;

Après délibération,

Par 7 voix pour, 5 voix contre et 7 abstentions ;

⇒ APPROUVE la fermeture de la Grand'rue proposée par M. le Maire, dans les conditions du compromis trouvé initialement avec les acteurs économiques locaux et amélioré au fil du débat, ainsi qu'il suit :

- Les dimanches 11, 18, 25 juillet, 1^{er}, 8, 15, 22 et 29 août, entre 13h00 et 18h00 ;
- À titre strictement expérimental ;
- Renonciation à la fermeture des barrières en cas de mauvaises conditions météorologiques, auquel cas la fréquentation est bien moindre ;
- Amélioration de la signalétique temporaire pour les accès aux exploitations viticoles ;
- Après cette période d'expérimentation, réalisation d'un sondage auprès des habitants pour recueillir leurs impressions.

Communications diverses

Rénovation en cours du soubassement de la maison des associations

M. le Maire informe l'assemblée du début, le 8 juin, de l'intervention de l'entreprise de peinture LAMMER, à qui le chantier de rénovation du soubassement de la maison Mgr Stumpf avait été confié, pour un coût de 8 908,92 € TTC et une durée prévisionnelle d'une semaine.

Suite à une remarque de M. NOEHRINGER, le fonctionnement de l'arrosage automatique en place sur le bâtiment sera vérifié et au besoin revu, pour éviter tout risque qu'il puisse être à l'origine de nouveaux désordres sur les façades.

Occupation indue du domaine public par des poubelles et conteneurs

M. le Maire s'agace du problème, devenant particulièrement prégnant à hauteur du parking en contrebas de la rue des Trois Châteaux et sur le sentier en contrebas de la rue du Traminer, que constitue la présence permanente de nombreuses poubelles, sur le domaine public.

À ces deux endroits, de nombreuses poubelles occupent en effet en permanence le domaine public, rendant parfois désagréable, voire difficile, la circulation des piétons, relève-t-il.

Il n'entend plus continuer à tolérer de telles pratiques, et mobilisera à cette fin la police municipale, d'autant que des rats ont été signalés dans ce secteur.

Le Conseil municipal approuve une telle initiative.

Nuit romantique – 26 juin 2021

Mme Eliane WARTH expose à l'assemblée le programme des nombreuses animations musicales de cette soirée, s'inscrivant dans l'opération nationale de l'association des Plus beaux villages de France, dont elle assure la mise au point et la coordination.

Ainsi, la chorale de l'association Exa Dépote, "la voix des potes" répète actuellement, et circulera dans le village, en deux groupes distincts, pour éviter la formation d'attroupements, comme l'exige le protocole sanitaire applicable. Ils évolueront ainsi dans les remparts, ainsi que dans les restaurants partenaires de l'opération, moments dont Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK souligne le charme tout particulier.

Un autre groupe, de jeunes solistes cette fois, se produira aussi, tout comme la chorale d'enfants "la clé des chants", qui lancera les festivités, Place du Château Saint-Léon, laquelle sera également animée, précise M. le Maire, par un bar à crémant tenu par le syndicat viticole.

Le trompettiste Eric THEILLER donnera pour sa part des aubades, depuis la salle de l'école de musique de la maison des associations, fenêtres ouvertes. L'ensemble

Résonance(s), dirigé par M. Roland SCHAFFHAUSER, interviendra quant à lui à la cave de M. Jean-Luc FREUDENREICH.

Enfin, M. Jean SACHS sera également au programme de la soirée, qui débutera à 19h00, et prendra fin à 22h30, couvre-feu oblige.

Mme WARTH, concluant son intervention, indique avoir souhaité mettre sur pied un programme festif, avec des morceaux connus du public pour favoriser sa participation, dans un esprit intergénérationnel.

Volontairement, seule une communication limitée sera assurée pour cette manifestation, pensée pour un public essentiellement local.

Voirie

Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK fait le constat de plusieurs nids de poule significatifs, en diverses voies communales. Il lui est répondu qu'une commande est passée depuis plusieurs semaines déjà à ce propos, l'intervention de l'entreprise mandatée à cette fin ne devant plus guère tarder.

Mme Eliane WARTH estime pour sa part que le surcroît de trafic lié à la déviation mise en place par suite des longs travaux entrepris à OBERMORSCHWIHR depuis le début de l'année, toujours en cours, est en effet à l'origine d'une détérioration très notable du revêtement sur certains axes, et même de l'affaissement de regards de chaussée.

Revenant sur la problématique de la sécurité sur la voie publique, longuement débattu précédemment, Mme FISCHER-ZINCK invite à élargir la réflexion très largement au-delà de la seule Grand'rue, du point de vue de la circulation, et reçoit l'appui à ce propos de Mme Eliane WARTH, qui souligne le caractère malcommode de nombreux trottoirs, quand ce n'est pas, plus fréquemment encore, leur absence complète.

Eclairage public

Mme FISCHER-ZINCK recommande également d'ajuster à présent les horaires d'extinction de l'éclairage public au recul de l'horaire du couvre-feu, ce qui sera rapidement fait.

Elections départementales et régionales

Mme Régine SORG invite à sans tarder aviser la population du déplacement du bureau de vote de la Mairie à l'espace culturel les Marronniers, à l'occasion des prochains scrutins départementaux et régionaux, ce qui, lui est-il répondu, est prévu dans la prochaine Lettre du Maire de juin, en cours de finalisation et à la diffusion donc imminente.

Corneilles

M. Jean-François IMHOFF soulève la problématique des corneilles, dont des dizaines tournoient actuellement au-dessus de la cité, des nids ayant qui plus est été constatés Place St-Pierre.

14 Juillet

M. NOEHRINGER signale que le foyer-club Saint-Léon n'organisera en définitive pas, cette année, les habituelles festivités de la Fête Nationale, Place du Château Saint-Léon.

*Puis, l'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant à prendre la parole,
M. le Maire clôt la séance à 23h05.*

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS ADOPTÉES AU COURS DE LA SÉANCE

POINT 1 : Procès-verbal de la séance du 10 mai 2021

POINT 2 : Compte-rendu de l'exercice de délégations confiées au Maire

POINT 3 : Affaires financières – projet de souscription d'un emprunt

POINT 4 : Motion relative au projet de restructuration d'EDF

POINT 5 : Subvention pour rénovation de maison ancienne

POINT 6 : Compte-rendu des travaux de comités consultatifs et de délégués au sein de structures intercommunales

POINT 7 : Divers

7-1 : Vente des immeubles de la Cour Ley

7-2 : Projet de fermeture expérimentale des barrières de la Grand'rue les dimanches après-midi, en saison touristique

Le présent feuillet clôt le procès-verbal des délibérations adoptées
par le Conseil municipal le 09 juin 2021, numérotées de 1 à 7-2.

**SIGNATURES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Nom, Prénom, Fonction	Absent ou Représenté	Signature
M. Claude CENTLIVRE, Maire		
M. Denis KUSTER, 1 ^{er} Adjoint		
Mme Hélène ZOUINKA, 2 ^{ème} Adjointe		
M. Patrick HAMELIN, 3 ^{ème} Adjoint		
Mme Véronique VEREECKE, 4 ^{ème} Adjointe		
M. Léonard GUTLEBEN, 5 ^{ème} Adjoint		
M. Jean-Luc HERZOG		
M. Marc NOEHRINGER		
M. Yves SCHOEBEL	<i>Procuration à Mme Carmen REBOREDO</i>	
Mme Marie-Pascale STOESSLE		
M. André MERCIER	<i>Procuration à M. Denis KUSTER</i>	
Mme Delphine ZIMMERMANN		
M. Jean-François IMHOFF		
Mme Carmen REBOREDO		
Mme Régine SORG		
Mme Elisabeth FISCHER-ZINCK		
Mme Eliane WARTH		
M. Christian BEYER		
Mme Alexandra WEBER-HINZ		